

DECRET N° 2004 -114 DU 10 MARS 2004

Portant nomination des Directeurs des services centraux et techniques du Ministère de la Défense Nationale et des Organismes inter- forces des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement;

Vu le décret n° 2001-492 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;

Sur proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 mars 2004;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommés directeurs des services centraux et techniques au Ministère de la Défense Nationale et des organismes inter- forces, les officiers supérieurs dont les noms suivent:

- Directeur des Ressources Humaines: Colonel N'TCHA N'PO Gilbert

- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Colonel COSSI Aristide
- Directeur de la Coopération Militaire : Colonel TAFFA Adam
- Directeur de la Communication et des relations publiques : Colonel BONI B. Hamidou
- Directeur de l'Intelligence et de la Sécurité Militaire : Colonel SEWADE Robert
- Directeur du service de santé des Armées : Lieutenant-colonel GNANGNON Albert
- Directeur de l'Organisation et du personnel des armées : Colonel ADJOU Moumouni Mathias
- Directeur des Matériels des Armées : Colonel TOGBE Comlan
- Directeur du Génie et de la participation des Armées au Développement : Colonel DJINOUCodjo
- Directeur du Renseignement Militaire : Colonel YOTTO Sosthène

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé
de la Défense Nationale,



Pierre O S H O.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MEDCN 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 3 INTERESSES 10 JO 1.